



SYNTHÈSE D'ORIENTATION
COMMENT INTÉGRER LES TRANSFERTS
MONÉTAIRES DANS LES INTERVENTIONS
DANS LE DOMAINE DE LA NUTRITION

Septembre 2020

La présente synthèse d'orientation sur l'intégration des transferts monétaires dans les interventions dans le domaine de la nutrition a été élaborée par André Dürr (CashCap) et supervisée par le groupe thématique mondial sur la nutrition (cluster mondial Nutrition). Le cluster mondial Nutrition souhaite remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de participer aux entretiens avec des informateurs clés, fourni des documents et formulé des réflexions et des commentaires ayant permis d'orienter la rédaction du présent document. L'auteur demeure toutefois responsable des éventuelles erreurs. Les résultats et les conclusions figurant dans la présente fiche sont le fruit d'une étroite collaboration entre l'auteur et le groupe de référence. Ils ne reflètent pas nécessairement la position ni les politiques du cluster mondial Nutrition, de l'UNICEF, de CashCap/NORCAP, du Ministère britannique du développement international ou de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse.

L'auteur remercie tout particulièrement les personnes suivantes pour leurs contributions et leurs observations : Alice Golay (Cash Learning Partnership [CALP]), André Griekspoor (cluster mondial Santé), Andrew Beckingham (Save the Children), Andrew Seal (University College de Londres), Angeline Grant (cluster mondial Nutrition [GNC]), Anna Ziolkovska (GNC), Belete Temesgen (World Vision International), Celine Sinitzky (Action contre la faim), Ciara O'Malley (GOAL), Danka Pantchova (GNC), Dana Truhlarova Cristescu (CashCap/clusters dirigés par l'UNICEF), Denise Costa Coitinho Delmue (Comité permanent de la nutrition), Gabriele Erba (UNICEF), Jacqueline Fritz (CashCap), Jihane Latrous (domaine de responsabilité Protection de l'enfance), Kate McMahon (Mercy Corps), Kathleen Myer (Bureau d'assistance en cas de catastrophe à l'étranger de l'Agence des États-Unis pour le développement international), Lauren Smith (Programme alimentaire mondial [PAM]), Marie Sophie Whitney (direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes [ECHO]), Marlene Hebie (GOAL), Masumi Yamashina (domaine de responsabilité Protection de l'enfance), Mjabuli Jamela (World Vision International), Nathalie Klein (CaLP), Patricia Hoorelbeke (ECHO), Rachel Lozano (Comité international de la Croix-Rouge), Sajia Mehjabeen (Concern), Sona Sharma (équipe technique d'intervention rapide), Stefano Fedele (GNC), Stéphane Meaux (PAM), Victoria Sauveplane Stirling (GNC) et Yara Sfeir (GNC).

La publication du présent document a été rendue possible grâce au soutien financier de CashCap/NORCAP, de l'UNICEF, du Ministère britannique du développement international ainsi que de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse.

Relecture de la version en anglais réalisée par Lisa Hiller ([Small World Stories](#)).
Conception graphique réalisée par Domestic Data Streamers.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	04
Comment intégrer les transferts monétaires dans les interventions dans le domaine de la nutrition	05
<u>Étape 1</u> : Déterminer si les transferts monétaires peuvent améliorer les résultats nutritionnels	06
<u>Étape 2</u> : Évaluer la faisabilité des transferts monétaires dans le cadre d'une intervention dans le domaine de la nutrition	06
<u>Étape 3</u> : Déterminer et sélectionner les interventions possibles et les modalités d'exécution	07
<u>Étape 4</u> : Concevoir la composante des transferts monétaires	08
Ciblage	08
Conditionnalité	09
Panier de dépenses et montant des transferts	09
Moment choisi, durée et fréquence	10
Pérennité	10
<u>Étape 5</u> : Mobiliser les ressources nécessaires à l'intervention	11
<u>Étape 6</u> : Mettre en œuvre les transferts monétaires	11
<u>Étape 7</u> : Assurer le suivi des transferts monétaires	11
<u>Éléments transversaux</u>	12
Préparation aux urgences	12
Coordination	12
Gestion de l'information	12
Analyse et atténuation des risques	12
Recommandations	13



INTRODUCTION

Il est de plus en plus reconnu que les transferts monétaires, c'est-à-dire la remise d'espèces¹ et de coupons² à des bénéficiaires ciblés, ont une incidence positive sur les facteurs déterminants de la nutrition et contribuent à l'amélioration de la nutrition des mères et des enfants.

La présente synthèse d'orientation a pour but principal d'amener le secteur de la nutrition à envisager plus systématiquement et, le cas échéant, à avoir recours aux transferts monétaires dans le cadre d'interventions en situation d'urgence. Elle fournit des données probantes et des orientations, et ce afin de finalement permettre au secteur de mieux répondre aux besoins nutritionnels des populations vulnérables.

Le présent document a pour public cible les professionnels de la nutrition, qu'ils exercent dans le cadre des programmes de nutrition ou des équipes de coordination du secteur/groupe thématique (« cluster ») de la nutrition.

Il fournit des orientations sur les étapes à suivre au cours du cycle de programmation humanitaire pour intégrer les transferts monétaires aux interventions dans le domaine de la nutrition. Il comporte des références à des ressources complémentaires pour la mise en pratique des orientations proposées. Il porte sur les aspects des interventions dans le domaine de la nutrition qui concernent spécifiquement les transferts monétaires. Il aboutit à des recommandations adressées aux équipes de coordination du secteur/cluster Nutrition et aux professionnels de la nutrition. Le présent document est un résumé du rapport détaillé intitulé [Données probantes et orientations relatives à l'utilisation des transferts monétaires en faveur de la nutrition³ dans les situations d'urgence](#).

¹ Les transferts d'espèces désignent la remise d'argent (physique ou électronique) à des bénéficiaires ciblés (particuliers, ménages ou communautés).

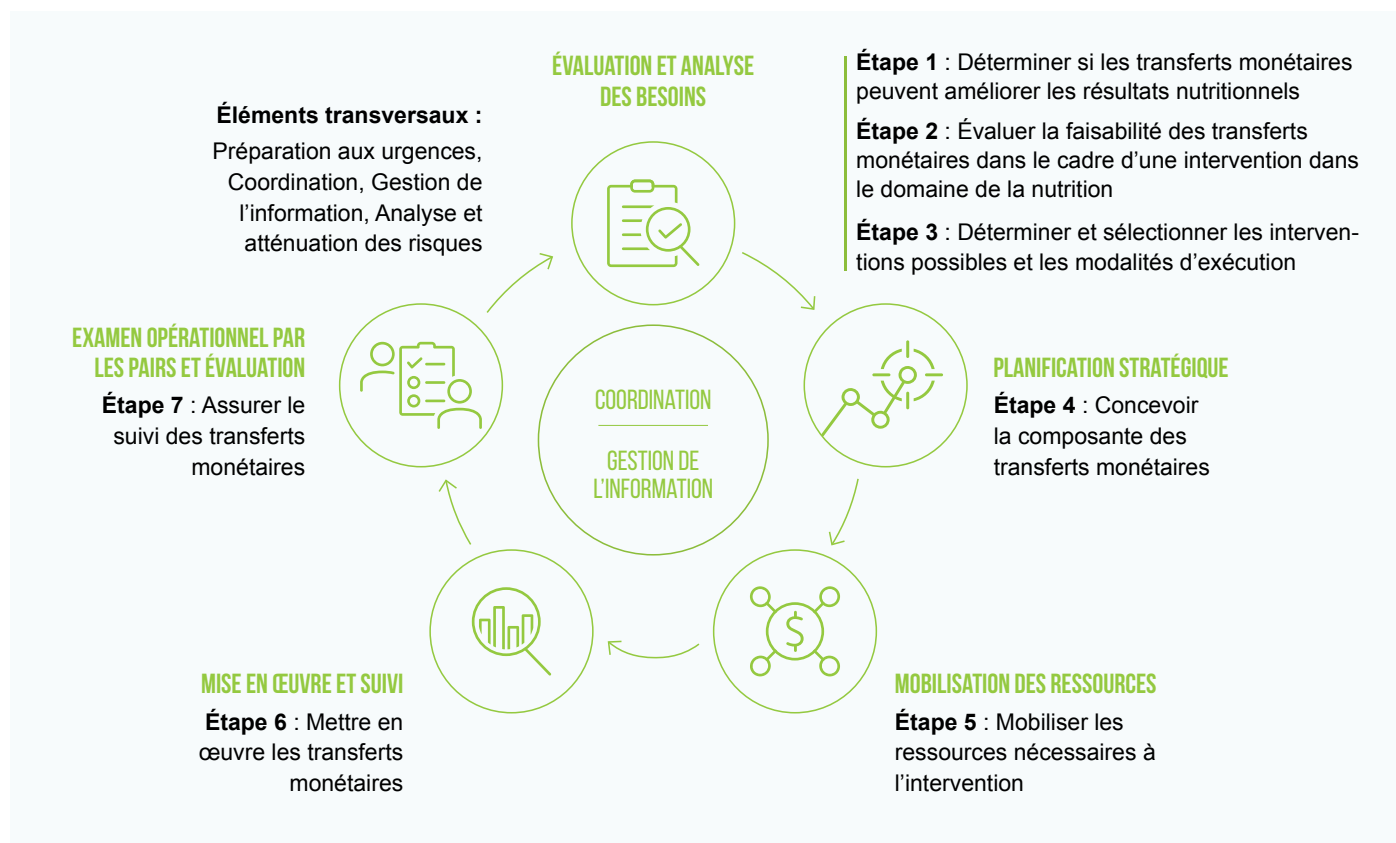
² Les coupons peuvent être remis au format papier ou électronique et peuvent être échangés contre une quantité ou un montant définis de produits ou de services. Il peut s'agir de coupons à valeur monétaire (par exemple, 15 dollars des États-Unis) ou de coupons à valeur marchandises (par exemple, une batterie de cuisine).

³ Par « résultat nutritionnel », on entend l'amélioration de l'état nutritionnel ainsi que des apports nutritionnels des femmes et des enfants.

COMMENT INTÉGRER LES TRANSFERTS MONÉTAIRES DANS LES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA NUTRITION

La figure 1 fournit un aperçu du cycle de programmation humanitaire et de ses principaux éléments. Elle présente les sept étapes à suivre lorsque l'on envisage et met en œuvre l'utilisation de transferts monétaires dans les interventions dans le domaine de la nutrition, ainsi que les éléments transversaux à prendre en considération au cours de l'intervention, tels que la préparation, la coordination, la gestion de l'information et les risques encourus.

Figure 1. Étapes à suivre et éléments transversaux à prendre en considération au cours du cycle de programmation humanitaire



Côte d'Ivoire, Octobre 2017
© UNICEF/UN0150213/Dejongh

ÉTAPE 1 : DÉTERMINER SI LES TRANSFERTS MONÉTAIRES PEUVENT AMÉLIORER LES RÉSULTATS NUTRITIONNELS

Les professionnels recueillent et analysent des données représentatives afin d'effectuer des évaluations de l'état nutritionnel qui permettent de déterminer la prévalence de la malnutrition aiguë ainsi que d'examiner l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, entre autres pratiques de soin⁴.

C'est principalement en éliminant les obstacles économiques⁵ à une nutrition appropriée que les transferts monétaires peuvent aider à améliorer les résultats nutritionnels. Par conséquent, la façon la plus directe d'évaluer les effets potentiels des transferts monétaires sur les résultats nutritionnels consiste à repérer les obstacles économiques rencontrés par les personnes vulnérables et leur importance. En d'autres termes, dans quelle mesure le manque de pouvoir d'achat influe-t-il sur la capacité des ménages à se procurer des aliments nutritifs et à les préparer, à accéder aux services de santé et à de l'eau potable, et à améliorer leurs conditions d'hygiène ? Pour lutter efficacement contre la malnutrition, il est nécessaire d'acquérir en parallèle une compréhension globale des différents éléments liés à l'offre et à la demande qui font obstacle à une nutrition appropriée.

Bien que les outils d'évaluation couramment utilisés ne soient pas nécessairement conçus pour mettre en évidence les obstacles économiques, certains d'entre eux fournissent des informations qui permettent d'analyser le rôle potentiel des transferts monétaires dans les interventions dans le domaine de la nutrition. Les évaluations de l'état nutritionnel s'accompagnent généralement d'indicateurs et/ou d'autres évaluations portant sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) et la protection. Le rapport [Données probantes et orientations relatives à l'utilisation des transferts monétaires en faveur de la nutrition dans les situations d'urgence](#) présente de manière détaillée les façons dont différents outils d'évaluation peuvent aider à recenser les obstacles économiques et, de ce fait, à estimer la contribution potentielle des transferts monétaires aux résultats nutritionnels visés.

Les professionnels de la nutrition doivent collaborer étroitement avec les acteurs des autres secteurs afin d'acquérir une compréhension globale des obstacles économiques relatifs à l'ensemble des facteurs sous-jacents de la malnutrition.

⁴ Pour en savoir plus sur la nutrition dans les situations d'urgence, veuillez consulter les [Directives pour l'analyse des besoins humanitaires en matière de nutrition](#).

⁵ Les obstacles économiques englobent les obstacles financiers dus au manque de pouvoir d'achat des ménages, qui entrave leur accès aux biens et aux services, ainsi que les coûts d'opportunité des comportements en matière de soins aux enfants.

ÉTAPE 2 : ÉVALUER LA FAISABILITÉ DES TRANSFERTS MONÉTAIRES DANS LE CADRE D'UNE INTERVENTION DANS LE DOMAINE DE LA NUTRITION

Il est nécessaire de mesurer la faisabilité (c'est-à-dire de déterminer si une organisation est apte à mettre en œuvre des transferts monétaires en toute sécurité et de façon à permettre aux bénéficiaires d'utiliser ces transferts pour accéder aux biens et aux services prévus) avant d'envisager l'intégration de transferts monétaires dans des interventions dans le domaine de la nutrition. Dans le cadre de l'évaluation de la faisabilité des transferts monétaires, il est fondamental d'analyser la capacité et le fonctionnement des marchés spécifiques aux biens et aux services liés à la nutrition. Sont concernés le marché des aliments nutritifs, celui des aliments enrichis et des suppléments nutritionnels disponibles dans le commerce, ainsi que les marchés de l'eau, des produits d'hygiène, des ustensiles de cuisine, mais aussi des services de santé, de nutrition et de transport. Outre les marchés spécifiques aux biens et aux services, il convient également d'évaluer et de contrôler plusieurs autres facteurs. Il s'agit notamment des mécanismes de distribution, de l'adhésion des communautés et des autorités, des capacités institutionnelles à utiliser les transferts monétaires, des délais d'exécution ainsi que des risques et des coûts.



Guatemala, Octobre 2019
© UNICEF/JUN235513/Willocq



Questions clés à se poser pour évaluer la faisabilité des transferts monétaires :

01

- **Capacités et fonctionnalité du marché** : est-il possible de parvenir à un régime alimentaire nutritif⁶ en utilisant les produits disponibles localement ? Les biens requis pour des pratiques adéquates en matière d'EAH et des ustensiles de cuisine sont-ils disponibles ?

02

- **Services de santé et de transport** : les services de santé et de nutrition visant la prévention et le traitement de la malnutrition sont-ils disponibles et de qualité acceptable ? Des services de transport sont-ils proposés pour accéder aux services de santé et de nutrition ?

03

- **Mécanismes de distribution** : existe-t-il un moyen sûr et fiable de fournir des espèces ou des coupons aux bénéficiaires ciblés ?

04

- **Aspects relatifs à la communauté** : de quelle façon le groupe ciblé souhaite-t-il être aidé ? Quel est le mécanisme de distribution le plus adapté au groupe ciblé ? La fourniture d'espèces ou de coupons soulève-t-elle des préoccupations relatives à la protection et à la sécurité ? L'augmentation du pouvoir d'achat des bénéficiaires leur permettra-t-elle d'accéder aux biens et aux services requis en matière de nutrition ?

05

- **Autorités nationales et locales** : la mise en place de transferts monétaires destinés aux populations touchées est-elle autorisée ou soutenue par les autorités ? Les programmes locaux fournissent-ils une assistance ou une protection sociale en soutien aux populations vulnérables ? Dans quelle mesure ces programmes tiennent-ils compte des questions de nutrition en ce qui concerne le ciblage, la programmation complémentaire et les objectifs fixés ?

06

- **Questions complémentaires** : l'organisation et ses partenaires disposent-ils de capacités suffisantes pour planifier et mettre en œuvre des transferts monétaires ? Quel est le temps nécessaire à leur mise en place ? Quel est leur coût estimé ?

Lorsqu'il s'agit d'évaluer la faisabilité des transferts monétaires, il peut être judicieux de commencer par passer en revue les informations secondaires pertinentes et de consulter le Groupe de travail sur les transferts monétaires ainsi que les organisations qui mettent déjà ce type d'interventions en œuvre. Si les données disponibles ne sont pas suffisantes, il y a lieu de réaliser un travail supplémentaire en matière d'évaluation et d'analyse.

⁶ Par « régime alimentaire sain et nutritif », on entend un régime alimentaire diversifié contenant des fruits et légumes, des grains entiers, des fibres, des fruits à coque et des graines, et, dans le cadre d'une alimentation complémentaire, des produits d'origine animale, comme le lait et les produits laitiers, la viande, le poisson ou les œufs. Ce régime doit répondre aux besoins en macronutriments et micronutriments (protéines, vitamines, minéraux, etc.) sans dépasser les apports énergétiques et les apports en lipides individuels conseillés.

ÉTAPE 3 : DÉTERMINER ET SÉLECTIONNER LES INTERVENTIONS POSSIBLES ET LES MODALITÉS D'EXÉCUTION

On appelle « analyse des options de réponse » le processus analytique qui permet de définir les objectifs et les modalités des options d'intervention programmatique dans les situations d'urgence ainsi que les mécanismes de distribution qui y sont associés. Ce processus vise également à réduire les effets néfastes éventuels des interventions⁷. Il doit aboutir au choix de l'intervention et des modalités connexes les plus adaptées.

Les transferts monétaires ne modifient en rien la façon dont les professionnels de la nutrition établissent les objectifs et choisissent les options de réponse en matière de nutrition (traitement au moyen de la prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë, alimentation du nourrisson et du jeune enfant, alimentation complémentaire, supplémentation en micronutriments, etc.) en vue de répondre aux besoins recensés dans ce domaine⁸. L'analyse des options de réponse peut aider à définir le calendrier de l'intervention éventuelle ainsi que les options possibles pour répondre à un certain nombre de besoins nutritionnels concomitants dans un contexte donné. Les transferts monétaires apportent des modalités d'intervention supplémentaires pour la mise en œuvre de ces options. Dans les situations où les obstacles économiques empêchent les communautés de surmonter les causes sous-jacentes de la malnutrition, les modalités et les stratégies de transferts monétaires réalisables doivent être envisagées au cours de l'analyse des options de réponse. Le recours aux transferts monétaires dans les interventions dans le domaine de la nutrition repose sur cinq stratégies principales⁹ :



Côte d'Ivoire, Mars 2017
© UNICEF/UN061669/Dejongh

⁷ Maxwell, D., Stobaugh, H., Parker, J., et McGlinchy, M., « [Response analysis and response choice in food security crises: a roadmap](#) » (Analyse et choix des interventions dans les situations de crise de la sécurité alimentaire : feuille de route), article no 73 de l'Humanitarian Practice Network, 2013.

⁸ Par exemple, l'[outil d'aide à la prise de décision en cas de malnutrition aiguë modérée dans les situations d'urgence](#) (en anglais) contient des recommandations sur les options à envisager pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée.

⁹ Ces cinq stratégies sont expliquées plus en détail dans le rapport [Données probantes et orientations relatives à l'utilisation des transferts monétaires en faveur de la nutrition dans les situations d'urgence](#).

Prévention

1. Utiliser des espèces ou des coupons pour apporter une aide aux ménages¹⁰ et/ou une aide alimentaire individuelle.
2. Associer les transferts d'espèces ou la distribution de coupons aux ménages à des interventions visant le changement des comportements sociaux.
3. Fournir des transferts monétaires conditionnels afin d'encourager la fréquentation des services de santé prioritaires.

Traitement

4. Fournir des espèces ou des coupons afin de faciliter l'accès au traitement de la malnutrition.
5. Fournir des espèces ou des coupons aux ménages dans le cadre du traitement de la malnutrition aiguë sévère.

Dans les situations où les transferts monétaires sont utilisés en remplacement de l'aide alimentaire en nature distribuée aux ménages ou aux individus pour prévenir la malnutrition, il est possible de comparer en fonction de critères spécifiques les différentes options d'intervention réalisables (espèces, coupons, aide en nature et leurs mécanismes de distribution respectifs). Les critères de comparaison comprennent : l'efficacité, la préférence des bénéficiaires, les coûts, les marchés, les risques, les délais d'exécution, les capacités institutionnelles, etc. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la liste [complète des critères](#) pouvant être utilisés.

Dans les cas où les transferts monétaires peuvent éventuellement compléter une intervention axée sur le traitement, il est nécessaire de mettre en balance les effets positifs escomptés de ces transferts et la valeur ajoutée qu'ils apportent avec les coûts supplémentaires occasionnés. Par exemple, lorsqu'il est envisagé de compléter le traitement de la malnutrition aiguë sévère par des transferts monétaires destinés aux ménages s'occupant d'enfants atteints, il convient de comparer les bénéfices attendus en matière de résultats nutritionnels, tels qu'une guérison plus rapide et un risque réduit de rechute, par rapport au coût estimé de la mise en place de ces transferts.

ÉTAPE 4 : CONCEVOIR LA COMPOSANTE DES TRANSFERTS MONÉTAIRES

Une conception de qualité est déterminante pour l'impact potentiel des transferts monétaires sur la nutrition de la mère et de l'enfant. Un certain nombre de décisions doivent être prises au moment d'élaborer la composante des transferts monétaires. Celles-ci portent sur le ciblage et la conditionnalité des transferts ainsi que sur leur montant, leur fréquence, le moment auquel ils sont distribués, leur durée et leur pérennité.

Ciblage

Le ciblage des transferts monétaires suppose de définir les critères d'admissibilité qui seront appliqués, d'identifier les personnes qui les remplissent et de décider qui recevra les espèces ou les coupons, sous forme matérielle ou électronique. Les critères de ciblage sont davantage déterminés par les objectifs du programme et le type d'intervention que par la modalité d'aide choisie. Les interventions visant à prévenir la malnutrition ciblent généralement les ménages et les individus les plus à risque. Le ciblage des interventions visant à traiter la malnutrition se fonde quant à lui sur l'état nutritionnel de certains groupes vulnérables, soit les enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition, les femmes enceintes ou allaitantes malnutries ainsi que les personnes souffrant de malnutrition et atteintes de maladies chroniques¹¹.

Pour ce qui est de déterminer à qui les espèces ou les coupons doivent être remis (sous forme matérielle ou électronique), il convient de garder à l'esprit que l'aide visant à obtenir des résultats en matière de nutrition cible souvent les individus (principalement les enfants), mais qu'elle est transmise à un adulte du ménage. L'aide individuelle sous forme d'espèces ou de coupons doit en principe être remise à la personne ciblée ou, lorsqu'il s'agit d'un enfant, à la personne qui s'en occupe. Concernant les transferts monétaires destinés à répondre aux besoins des ménages, de manière générale, les résultats de la recherche indiquent que remettre l'aide financière aux femmes, plutôt qu'aux hommes, conduit souvent à une plus grande amélioration du bien-être des enfants, car cela permet aux femmes d'avoir un contrôle accru sur les ressources du ménage et ainsi d'augmenter les dépenses favorisant la santé, la nutrition et l'éducation des enfants¹². Lorsqu'il s'agit de déterminer quel membre du ménage recevra l'aide, la prise de décision doit être éclairée par une analyse par genre¹³ et nécessite l'adhésion de la communauté ciblée. Lorsque la mise en place de transferts monétaires ne tient pas compte des dynamiques familiales ni de l'acceptation de la communauté, elle risque d'engendrer des conséquences imprévues, voire néfastes.

¹⁰ Par « aide aux ménages », on entend l'aide fournie aux ménages en nature, en espèces ou en coupons, calculée en fonction des besoins alimentaires/nutritionnels moyens des ménages et, dans certains cas seulement, d'autres besoins essentiels. Leur montant est calculé à partir des seuls besoins alimentaires/nutritionnels du ménage, ou bien d'un éventail de besoins (comme dans le cas des transferts monétaires à usages multiples).

¹¹ L'[outil d'aide à la prise de décision en cas de malnutrition aiguë modérée dans les situations d'urgence](#) fournit des informations détaillées ainsi que d'autres éléments à prendre en compte pour le ciblage des interventions préventives dans le domaine de la nutrition.

¹² Fenn, B., « [REFANI Literature Review](#) » (Analyse bibliographique des écrits du consortium REFANI), 2015.

¹³ Pour en savoir plus sur les méthodes utilisées pour réaliser des analyses par genre, veuillez consulter la « [Trousse d'outils d'analyse sexospécifique](#) ».

Conditionnalité¹⁴

Les exemples de projets présentés dans le document [Données probantes et orientations relatives à l'utilisation des transferts monétaires en faveur de la nutrition dans les situations d'urgence](#) illustrent les différentes formes et applications possibles de la conditionnalité. La conditionnalité relative à l'accès aux services de santé préventive peut par exemple être appliquée dans le cadre d'une inscription initiale auprès d'un centre de santé ou avant chaque visite.

Des conditionnalités peuvent être envisagées lorsqu'il est prévu qu'elles permettront d'améliorer la participation aux interventions visant à faire changer les comportements sociaux et qu'elles favoriseront le recours à des services de santé préventive prioritaires gratuits et de qualité suffisante. Il convient de mettre en balance les avantages escomptés d'une conditionnalité des transferts monétaires avec les coûts estimés, les ressources nécessaires et d'autres facteurs tels que les risques liés à la mise en œuvre de ce principe et sa faisabilité sur le plan technique.

Le suivi de la conditionnalité peut se révéler complexe et coûteux, car cet exercice nécessite des données substantielles et des capacités administratives et humaines importantes, ainsi qu'une coordination interne et externe au programme¹⁵. Il semble donc que la conditionnalité convienne davantage aux contextes de crise prolongée qu'aux situations d'urgence soudaines. Notons également que l'adoption d'une conditionnalité « stricte », dans le cadre de laquelle les personnes qui ne remplissent pas les critères établis ne reçoivent aucune aide, peut conduire à l'exclusion des bénéficiaires qui n'ont pas la capacité de réaliser l'activité requise. Il a été démontré qu'une conditionnalité « souple », c'est-à-dire une application moins rigoureuse des critères définis, constitue une solution de remplacement viable à la conditionnalité « stricte » dans certains contextes humanitaires. Cette approche a pour principal avantage de permettre une réduction des coûts d'administration et de suivi, tout en évitant que des bénéficiaires ne se retrouvent exclus de l'aide lorsqu'ils ne respectent pas les conditions fixées.



Mali, Octobre 2019
© UNICEF/UNI287192/Dicko

¹⁴ La conditionnalité désigne les activités ou obligations prérequis afin que les bénéficiaires puissent recevoir l'aide souhaitée. Dans le cadre des programmes de nutrition, il s'agit le plus souvent de participer à des activités visant à faire changer les comportements sociaux ou de recourir à certains services de santé.

¹⁵ UNICEF, « [Conditionality in cash transfers: UNICEF's approach](#) » (Approche de l'UNICEF en matière de conditionnalité des transferts monétaires), 2016

Panier de dépenses et montant des transferts

En principe, le montant des transferts d'espèces et des coupons à valeur monétaire doit être fixé en fonction de ce que les bénéficiaires sont censés pouvoir acheter ou se procurer sur les marchés locaux. L'outil employé pour évaluer le montant des achats attendus des bénéficiaires est le panier de dépenses. Les paniers de dépenses couramment utilisés dans le cadre d'interventions humanitaires sont le panier de dépenses minimum (MEB, pour Minimum Expenditure Basket) et le panier alimentaire minimum (MFB, pour Minimum Food Basket)¹⁶. Le contenu du panier de dépenses dépend par conséquent des objectifs définis pour la composante relative aux transferts monétaires.

- Si la mise en place de transferts monétaires vise à permettre aux ménages ou aux individus d'accéder à une alimentation nutritive, le panier de dépenses doit être conçu pour répondre aux besoins en macro- et micronutriments des ménages ou des individus. Outre les denrées de base, le MFB doit aussi contenir des fruits, des légumes et des produits d'origine animale adaptés au contexte local¹⁷. Il convient également de tenir compte de la composition du ménage et des besoins nutritionnels spécifiques des personnes vulnérables qui en font partie.
- Si la mise en place de transferts monétaires vise à faciliter l'accès aux services gratuits de santé préventive ou de traitement de la malnutrition, la composition du panier doit tenir compte des dépenses estimées relatives au transport, à l'hébergement et aux besoins alimentaires de l'accompagnant de la personne traitée (en cas d'hospitalisation).
- Si la mise en place de transferts monétaires vise à répondre à des besoins dans différents secteurs (par exemple, transferts monétaires à usages multiples), un régime alimentaire nutritif doit être prévu à ce titre, de même que d'autres dépenses liées à la nutrition dans les domaines de la santé, de l'hygiène, de l'assainissement, de l'eau et des transports.

Le montant du panier de dépenses et celui des transferts, bien qu'étroitement liés, ne sont pas nécessairement les mêmes. Le montant des transferts doit uniquement permettre de combler les écarts afin que la couverture des besoins nutritionnels et des autres besoins essentiels puisse être assurée. Par exemple, lorsqu'il s'agit de déterminer le montant des transferts monétaires à usages multiples, on soustrait la contribution moyenne estimée des ménages au MEB (permise par les revenus, les envois de fonds, l'épargne, l'aide humanitaire issue d'autres sources, etc.) du coût de ce dernier. Le même raisonnement peut être appliqué lorsque l'on calcule le montant des transferts en fonction du MFB.

¹⁶ Le MEB est un outil qui permet d'identifier et de quantifier les articles et services de première nécessité au niveau des ménages qui sont accessibles sur les marchés locaux. Son montant est calculé en fonction de la composition moyenne des ménages et ne tient habituellement pas compte des besoins individuels fondés sur l'âge, le sexe ou l'état de santé des membres du ménage. Le MFB peut être considéré comme un panier de dépenses à part entière ou comme la composante alimentaire du MEB. Pour plus d'informations et de conseils sur le MEB, veuillez consulter les [outils de prise de décision relatifs au MEB](#) du Cash Learning Partnership ou les [lignes directrices provisoires connexes du Programme alimentaire mondial](#).

¹⁷ Le logiciel [Coût de l'alimentation](#) et l'application [NutVal](#) peuvent aider à établir la composition d'un MFB de bonne qualité sur le plan nutritionnel.



South Sudan, Avril 2020
© UNICEF/UNI320790/Ryeng

Dans la plupart des contextes humanitaires, il existe des montants harmonisés pour les MEB, les MFB et les transferts monétaires destinés aux ménages. Les professionnels de la nutrition doivent travailler avec les montants existants pour les MEB, les MFB et les transferts, en les modifiant au besoin pour atteindre les objectifs du programme. Si nécessaire, ils doivent plaider en faveur d'ajustements de ces outils afin de refléter une plus grande attention portée à la nutrition. Lorsqu'un processus est en cours pour mettre au point ou réviser un MEB ou un MFB, le secteur de la nutrition doit y prendre part afin de veiller à ce que les problématiques qui le concernent soient suffisamment prises en considération.

Moment choisi, durée et fréquence

Si les données probantes relatives à l'incidence de la durée des programmes sur les résultats nutritionnels sont insuffisantes, la logique veut qu'une aide à plus long terme (notamment si le montant total des transferts est plus élevé) entraîne une amélioration desdits résultats¹⁸. En outre, depuis une série de publications en 2008 par The Lancet, les spécialistes de la nutrition s'accordent à reconnaître qu'une bonne nutrition au cours des 1 000 premiers jours de la vie (à savoir, la période qui s'étend entre la conception et le deuxième anniversaire) a des bénéfices durables sur le développement cognitif et physique de l'enfant.

Le moment choisi pour la fourniture de l'aide visant à prévenir la malnutrition aiguë et sa durée, quelle que soit la modalité employée, doivent être déterminés en fonction de l'ampleur et de la gravité de la situation d'urgence, de la prévalence de la malnutrition aiguë globale, et d'autres facteurs tels que la sécurité alimentaire et son caractère saisonnier, et/ou le caractère épidémique des maladies infectieuses¹⁹. Les transferts monétaires visant à améliorer la nutrition des individus ou des ménages et à fournir un filet de sécurité pendant les 1 000 premiers jours de la vie peuvent s'étendre sur cette même période. Quel que soit l'objectif spécifique poursuivi, les trans-

ferts monétaires ciblant les individus ou les ménages à des fins nutritionnelles doivent s'étendre sur un minimum de trois mois. Il est peu probable que les interventions trop courtes aient un quelconque impact sur les résultats nutritionnels. Quant à la fréquence des transferts monétaires, il est recommandé de les effectuer régulièrement (par exemple, tous les mois), pour qu'ils facilitent l'accès à un régime alimentaire nutritif et varié.

Pérennité

La pérennité des programmes de prévention et de traitement de la malnutrition ayant recours aux transferts monétaires est compromise s'ils n'abordent pas de manière pertinente les causes sous-jacentes de la malnutrition liées au manque de revenus ou de moyens de subsistance durables. L'impact positif des transferts monétaires sur la nutrition et la santé des ménages se limite souvent à la durée de l'aide.

Il est possible de rendre les résultats en matière de nutrition de la mère et de l'enfant plus pérennes, en étendant la durée des programmes et en renforçant les interventions visant le changement des comportements sociaux. Une autre façon de renforcer la pérennité des résultats nutritionnels consiste à promouvoir des moyens de subsistance plus durables auprès des ménages à risque. L'approche Cash Plus de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture associe les transferts monétaires aux facteurs de production, au transfert d'actifs et à la formation technique. D'autres organisations (par exemple, World Vision International, Concern et Save the Children) utilisent une approche graduelle dont les composantes sont similaires et qui peut être orientée vers l'obtention de résultats nutritionnels²⁰. Enfin, il est possible pour les interventions nutritionnelles ayant recours aux transferts monétaires d'obtenir des résultats plus pérennes en associant plus étroitement les transferts monétaires humanitaires et les éventuels filets de protection sociale publics en place²¹.

¹⁸ Fenn, B., « [R4Act – Impacts of CASH on NUTRITION outcomes](#) » (Impact des transferts d'espèces sur les résultats nutritionnels), 2017.

¹⁹ Cluster mondial Nutrition – Groupe de travail sur la malnutrition aiguë modérée, « [Moderate acute malnutrition: a decision tool for emergencies](#) » (Outil d'aide à la prise de décision en cas de malnutrition aiguë modérée dans les situations d'urgence), 2017.

²⁰ Pour en savoir plus sur la manière d'optimiser les résultats nutritionnels des approches graduées, veuillez consulter Save the Children, « [Child sensitive graduation programming design](#) » (Conception de programmes gradués tenant compte des enfants).

²¹ Des informations supplémentaires sur le renforcement des liens entre les transferts monétaires humanitaires et la protection sociale, notamment les filets de protection sociale, sont fournies dans le document de travail « [Humanitarian Capital? Lessons on Better Connecting Humanitarian Assistance and Social Protection](#) » (Capital humain ou humanitaire ? Enseignements pour mieux connecter l'aide humanitaire et la protection sociale) de la Banque mondiale et du Programme alimentaire mondial.

ÉTAPE 5 : MOBILISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À L'INTERVENTION

En principe, la stratégie de mobilisation des ressources est toujours la même, qu'elle soit au service des transferts monétaires ou d'interventions courantes dans le domaine de la nutrition. Dans le cadre de la mobilisation des ressources destinées à une intervention ayant recours aux transferts monétaires, il est important de souligner les avantages spécifiques de ces derniers par rapport à d'autres modalités et leurs effets secondaires positifs sur les marchés et l'économie locale. Il convient d'envisager de mener des activités de mobilisation des ressources conjointement avec d'autres clusters/secteurs étant donné qu'une approche coordonnée est susceptible de multiplier les chances de succès des collectes de fonds. Le cluster Nutrition doit mettre en avant les effets potentiels des transferts monétaires sur la nutrition que les donateurs et les autres acteurs humanitaires sont susceptibles de méconnaître.

ÉTAPE 6 : METTRE EN ŒUVRE LES TRANSFERTS MONÉTAIRES

La mise en place des programmes de transferts monétaires ne varie pas en fonction des résultats recherchés, qu'ils soient nutritionnels ou d'un autre type, et doit suivre les procédures et les lignes directrices institutionnelles en vigueur. Son succès requiert l'étroite collaboration entre les différents services d'une organisation (programmes, achats, logistique, finances, etc.). Pour de plus amples informations, orientations et outils sur la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires, veuillez consulter les documents suivants : [Le guide de mise en œuvre des transferts d'argent](#) de Mercy Corps ou la « Programme Quality Toolbox » ([Boîte à outils pour la qualité des programmes](#), ressources en anglais) du Cash Learning Partnership (CaLP). Par ailleurs, le CaLP fournit des [orientations](#) (en anglais) sur l'adaptation de la programmation des transferts monétaires et sa mise en œuvre sûre et efficace dans des contextes marqués par la COVID-19.

ÉTAPE 7 : ASSURER LE SUIVI DES TRANSFERTS MONÉTAIRES

Le corpus de données probantes sur l'utilisation de cette approche pour résoudre les problèmes nutritionnels ne pourra être étoffé que si le volet lié aux transferts monétaires et leur contribution aux résultats nutritionnels font l'objet d'un suivi approprié.

La définition des indicateurs relatifs au suivi des résultats dépend en grande partie de l'objectif des programmes et n'est donc pas liée au type d'assistance fournie. L'évaluation des résultats nutritionnels s'appuie généralement sur la prévalence de la malnutrition aiguë ou chronique au sein des communautés, l'état

nutritionnel des individus ciblés, les indicateurs de consommation et de diversité alimentaires de la population ou des individus ciblés, et l'accès aux services de santé.

Pour comprendre l'impact des transferts monétaires aux ménages sur la nutrition de la mère et de l'enfant, il importe de ne pas se limiter aux indicateurs mesurés au niveau des ménages (score de diversité alimentaire ou score de consommation alimentaire notamment), car ceux-ci ne reflètent pas les nuances de la répartition de la nourriture au sein des ménages. Des indicateurs tels que [la diversité alimentaire minimale chez les femmes](#), [l'apport alimentaire minimum acceptable](#), ainsi que [la diversité alimentaire minimale](#) et [la fréquence minimale des repas](#) chez les enfants âgés de 6 à 23 mois peuvent permettre d'appréhender les différentes habitudes alimentaires au sein des ménages. Ils peuvent également mettre en avant les modes de consommation qui se caractérisent par le manque d'aliments riches en micronutriments.

L'utilisation par les individus et les ménages des transferts monétaires peut être considérée comme un résultat intermédiaire et doit faire l'objet d'un suivi rigoureux lorsque les interventions dans le domaine de la nutrition ont recours à cette modalité. Concrètement, les données sur les dépenses alimentaires, la composition des produits alimentaires achetés, et les dépenses relatives à l'accès aux services de santé, à l'eau et à l'assainissement doivent être recueillies au niveau des sous-catégories (par exemple, les types de produits alimentaires achetés ou la nature des dépenses relatives à l'accès aux services de santé).

La définition des indicateurs permettant de suivre le processus et les résultats intermédiaires est étroitement liée au type d'assistance concerné. Parmi les indicateurs relatifs aux transferts monétaires figurent souvent : le nombre de ménages ou d'individus (ventilés par genre) ayant reçu des transferts monétaires par cycle de distribution ; le nombre de coupons remis par cycle de distribution ; le montant total des transferts par cycle de distribution ; le pourcentage de versements effectués dans les délais impartis, etc.

Le suivi des marchés est nécessaire pour disposer d'informations à jour sur la valeur des achats auxquels les transferts donnent accès. Dans les contextes volatiles, il peut être nécessaire d'ajuster le montant des transferts aux prix des marchés pour ne pas risquer de compromettre les résultats nutritionnels escomptés. Dans de nombreux contextes humanitaires, des mécanismes d'évaluation et de suivi des marchés de produits alimentaires et non alimentaires sont déjà en place. De ce fait, le secteur de la nutrition n'a pas besoin de recueillir d'autres informations à cet égard.



Democratic Republic of the Congo, Juillet 2019
© UNICEF/UN063130/Altahmad

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX

Préparation aux urgences

Preparedness is a continuous process to create and maintain. On entend par « préparation aux urgences » un processus continu visant à créer et à maintenir un cadre facilitant une intervention d'urgence rapide, appropriée et efficace en matière de nutrition. Cette notion est particulièrement importante dans les contextes exposés aux chocs relativement prévisibles, qu'ils soient à déclenchement lent ou rapide (par exemple, pour des raisons de saisonnalité). Les mesures de préparation doivent s'étendre aux transferts monétaires dans les contextes où l'assistance en espèces et/ou la distribution de coupons sont susceptibles d'être des solutions faisables et appropriées dans les situations d'urgence. Ces mesures reposent sur des scénarios de crise définis et sont identiques aux sept étapes clés décrites dans la présente note d'orientation.

Pour de plus amples informations sur la préparation aux fins des transferts monétaires, veuillez consulter la « [Programme Quality Toolbox](#) » du CaLP. Le document « [Preparedness Guidelines for NIE Coordination](#) » (Directives sur la préparation de la coordination de la nutrition en situation d'urgence) présente des informations supplémentaires à cet égard.

Coordination

Dans la plupart des contextes où les interventions humanitaires prévoient des transferts monétaires, il est probable qu'un Groupe de travail sur les transferts monétaires soit en place. Les dispositions pratiques le concernant varient selon le contexte, mais il est officiellement considéré comme un sous-groupe formel du Groupe de coordination intersectorielle, qui est responsable des transferts multisectoriels ou à usages multiples²². L'équipe de coordination du secteur/cluster Nutrition est chargée d'assurer la coordination globale de l'évaluation, de la planification, de l'établissement de rapports, de la mise en œuvre et du suivi des transferts monétaires dans le cadre d'interventions dans le domaine de la nutrition. Les actions requises pour remplir ce rôle sont présentées dans les recommandations (voir le chapitre 3 de la présente synthèse d'orientation).

Les transferts monétaires influant sur divers facteurs sous-jacents d'une nutrition appropriée, le secteur de la nutrition doit coordonner étroitement tous les aspects du cycle de programmation avec différents secteurs (sécurité alimentaire, EAH, santé et protection), ainsi qu'avec le Groupe de travail sur les transferts monétaires et les acteurs nationaux pertinents. Il est probable que les autres acteurs et secteurs détiennent une grande partie des informations permettant de déterminer si la contribution des transferts monétaires aux résultats nutritionnels est viable et adéquate.

Gestion de l'information

Les informations sur les transferts monétaires mis en œuvre dans le cadre d'une intervention dans le domaine de la nutrition doivent être communiquées au secteur/cluster Nutrition. Il est demandé aux clusters Nutrition de communiquer les informations

relatives aux transferts monétaires sectoriels en intégrant les colonnes pertinentes dans leur modèle de présentation des rapports.

Analyse et atténuation des risques

Les risques liés aux transferts monétaires sont relevés dans le cadre de l'étude faisabilité, pris en compte dans l'analyse des options de réponse, atténués au cours de la conception des programmes et de la mise en place d'autres mesures, et soumis à un suivi pendant la mise en œuvre. La fourniture d'une aide humanitaire dans les contextes d'urgence est indissociable de plusieurs risques opérationnels et institutionnels spécifiques à la situation particulière en lien avec la sécurité, la dignité, l'accès, la protection des données, les relations sociales, la dynamique communautaire et des ménages, la fraude, le détournement, et les répercussions sur les marchés. Nombre de ces risques ne sont pas spécifiquement liés aux transferts monétaires et se manifestent indépendamment du type d'assistance mis en place.

Lorsqu'il est envisagé d'inclure des transferts monétaires dans une intervention dans le domaine de la nutrition, il est nécessaire de recenser tous les risques pertinents et de mettre en place les mesures d'atténuation de rigueur. La conception des projets et des cadres de redevabilité rigoureux permettent dans la plupart des cas d'atténuer les risques liés aux transferts monétaires. L'[Outil d'analyse des risques et bénéfiques en matière de protection](#) met en avant les questions clés que les praticiens doivent se poser afin de mettre en évidence les risques et avantages en matière de protection d'une intervention donnée. Le document intitulé [Cash & Voucher Assistance and Gender-based Violence Compendium](#) (Recueil sur la lutte contre la violence liée au genre et les transferts monétaires) explique comment intégrer, d'une part, l'atténuation des risques relatifs à la violence liée au genre dans les transferts monétaires et, d'autre part, la prévention de ce type de violence dans la programmation multisectorielle. Il est nécessaire de suivre les risques liés aux transferts monétaires mis en évidence, y compris les risques en matière de protection. De même, l'efficacité des mesures d'atténuation tout au long de l'intervention doit faire l'objet d'un suivi.



Mozambique, Mars 2020
© UNICEF/UNI1309991/Prinsloo

²² Pour de plus amples informations à cet égard, veuillez consulter la [Fiche conseils sur la coordination des transferts monétaires du CaLP](#).

RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées ici sont destinées au secteur de la nutrition à l'échelle nationale. Elles énoncent les mesures requises pour envisager plus systématiquement les transferts monétaires et, le cas échéant, les utiliser à des fins nutritionnelles dans les situations d'urgence.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES ÉQUIPES DE COORDINATION DU CLUSTER/ SECTEUR DE LA NUTRITION :

- Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des secteurs concernés (notamment ceux de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, de la santé, de l'EAH et de la protection) afin d'évaluer les obstacles à une nutrition appropriée liés à la demande et à l'offre, y compris les obstacles économiques et la saisonnalité.
- Faire en sorte que les obstacles économiques soient pris en compte autant que possible dans les évaluations de la nutrition et les aperçus des besoins humanitaires.
- Consulter le Groupe de travail sur les transferts monétaires aux niveaux local et régional, ainsi que des spécialistes des transferts monétaires pour déterminer la faisabilité des transferts monétaires.
- Veiller à ce que les évaluations de la nutrition aident à déterminer la faisabilité des transferts monétaires, leur capacité à améliorer les résultats nutritionnels et leurs limites.
- Encourager et aider les partenaires à envisager systématiquement les transferts monétaires au cours de leurs analyses des interventions dans le domaine de la nutrition.
- En s'appuyant sur une bonne compréhension du contexte, des besoins et de la faisabilité des transferts monétaires, définir et promouvoir des interventions appropriées incluant des transferts monétaires et faire en sorte que celles-ci soient reflétées dans le plan d'intervention humanitaire.
- Assurer la coordination globale de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des transferts monétaires dans les programmes de nutrition, ainsi que de l'établissement de rapports sur ces questions.
- Travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur les transferts monétaires et d'autres secteurs (notamment la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, l'EAH et la santé) afin de définir les composantes pertinentes du MEB d'un point de vue nutritionnel, et promouvoir la prise en compte du coût des aliments nutritifs pour les différents groupes d'âge.
- Encourager la prise en compte dans le calcul du MEB et du MFB du coût d'une alimentation nutritive répondant aux

besoins de tous les membres d'un ménage en matière de macro- et de micronutriments.

- Collaborer avec les secteurs et les acteurs des marchés concernés pour faire en sorte que les systèmes de suivi des marchés recueillent suffisamment de données sur les biens et les services pertinents sur le plan nutritionnel, y compris sur les aliments nutritifs.
- Encourager le recueil et la diffusion d'enseignements sur l'utilisation des transferts monétaires en faveur de la nutrition.
- Renforcer la confiance des partenaires locaux/nationaux à l'égard des transferts monétaires et leurs capacités dans ce domaine, en les sensibilisant à l'utilisation des transferts monétaires et en faisant le lien avec les systèmes de protection et de sécurité sociale.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES PARTENAIRES ET DES SPÉCIALISTES DE LA NUTRITION :

- Contribuer à établir une compréhension commune des obstacles à une nutrition appropriée.
- Contribuer à établir une compréhension commune de la faisabilité des transferts monétaires et de l'intérêt d'y recourir à des fins nutritionnelles.
- Envisager systématiquement les transferts monétaires dans l'analyse des options de réponse des programmes de nutrition.
- S'appuyer sur les recommandations relatives aux stratégies programmatiques et à la conception des programmes (voir Données probantes et orientations relatives à l'utilisation des transferts monétaires en faveur de la nutrition dans les situations d'urgence) pour sélectionner les stratégies de transfert monétaire et concevoir le volet y afférent du programme de nutrition.
- Investir dans la collecte de données probantes et le suivi des programmes de nutrition ayant recours aux transferts monétaires.
- Diffuser activement les enseignements tirés de l'utilisation des transferts monétaires à des fins nutritionnelles.
- Chercher des possibilités de combler le manque de données probantes dans les contextes opérationnels, en collaboration avec la communauté scientifique.
- Renforcer la confiance des spécialistes de la nutrition à l'égard des transferts monétaires et leurs capacités dans ce domaine, en les sensibilisant à l'utilisation des transferts monétaires et en faisant le lien avec les systèmes de protection sociale.

